



Thème : « Soutien à la parentalité »

Date : Vendredi 17 novembre 2017 de 09h30 à 16h30

Lieu : A la Fédération Nationale - 28 Place St Georges
75009 PARIS Salle Pernot – Escalier A – 1^{er} étage

Animée par : Gabrielle PARISOT, chargée de mission vie associative et Magali GRENOUILLEAU, chargée de mission éducation

❖ **Objectifs :**

1. Mieux connaître les différents services aux familles, leurs partenaires et leurs modes de financement
2. Mieux accompagner les associations et leurs responsables dans la mise en place d'une activité de soutien à la parentalité

❖ **Programme :**

Introduction : problématiques contemporaines de la parentalité

- La conciliation des temps
- Les relations avec l'école
- Les nouvelles technologies

1. Les services de soutien à la parentalité :

REAAP, LAEP, médiation familiale, espaces de rencontre parents enfants, CLAS

2. La politique nationale du soutien à la parentalité :

- Les acteurs du soutien à la parentalité
- les financements
- les nouveautés

3. Les différents appels à projet du soutien à la parentalité :

- Exercice sur l'appel à projet REEAP
- retour/correction des exercices appel à projets

Profil des participants :

Cette formation est à destination des responsables de fédérations et associations, les bénévoles qui animent un groupe de parole, une permanence d'information des familles, les médiateurs familiaux, les conseillers conjugaux, les bénévoles qui animent des activités parents-enfants, les bénévoles qui participent au REEAP, les représentants CAF.

Tarifs :

27€ pour les membres Familles de France – 50 € pour les non membres



A RENVoyer accompagnée de votre règlement (chèque de 27€ ou 50€)

Avant le jeudi 9 novembre 2017 à :

FAMILLES DE FRANCE - Fédération Nationale

Secrétariat général - 28 Place St Georges 75009 PARIS

ou par mail : accueil@familles-de-france.org ou par fax : 01.45.96.07.88

Thème : « Soutien à la parentalité »

Date : Vendredi 17 novembre 2017

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Tél :

E-mail :

Adhérent de l'association de:

Rappel des conditions de participation aux stages de formation organisés par la Fédération nationale

Inscription : les frais sont à régler à l'inscription (voir tarif ci-dessus)

Toute inscription doit faire apparaître l'accord de l'Association locale ou de la Fédération départementale dont dépend la personne inscrite. Une inscription ne devient ferme et définitive qu'après réception des droits d'inscription.

Remboursement : Le remboursement des frais de transport est accepté uniquement sur justificatifs originaux et sur la base du billet SNCF, en 2^{ème} classe.

Repas : Pris en commun, à la charge de la Fédération nationale.